

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

DU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE

Session 2026

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Code général de la fonction publique.
- Article L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique
- Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
- Décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
- Décret n° 2022-1133 du 05 août 2022 modifié fixant les modalités d'organisation des concours

PRESENTATION DU CADRE D'EMPLOI ET PRINCIPALES FONCTIONS

PRESENTATION DU CADRE D'EMPLOI

Les auxiliaires de puériculture territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie B qui comprend deux grades : la classe normale qui comporte douze échelons et la classe supérieure qui comporte onze échelons,

PRINCIPALES FONCTIONS

Les auxiliaires de puériculture sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

LES EXEMPLES DE METIERS

Afin de préparer votre projet professionnel et découvrir les métiers territoriaux, vous pouvez consulter le répertoire des métiers sur le site www.cnfpt.fr. Les métiers présentés sont répartis en 35 familles professionnelles. Vous trouverez pour chacun la description du métier, des activités, des compétences et les cadres d'emplois associés.

CONDITIONS D'ACCES :

- Etre de nationalité Française, ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant,
- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions auxquelles le concours donne accès,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Pour les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, sont requis, notamment :

- L'original ou la photocopie lisible du certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée ;
- Une attestation

Organisation de l'Examen par le CDG41

Calendrier :

Le concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Date de l'arrêté d'ouverture	22/07/2025
Période d'inscription	23/09/ AU 29/10/2025
Limite de dépôts des dossiers	06/11/2025
Epreuves d'admission	02-04-06/03/2026
Jury d'admission	06/03/2026
Résultats d'admission	06/03/2026

La composition du jury :

La composition du jury est composée de 12 membres, dont 8 femmes et 4 hommes.

Il est présidé par Madame Nicole JEANTHEAU. Maire d'Areines.

En cas d'empêchement ou d'absence du Président, la présidence du jury sera assurée par Monsieur Jacques BOUVIER.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SESSION 2026

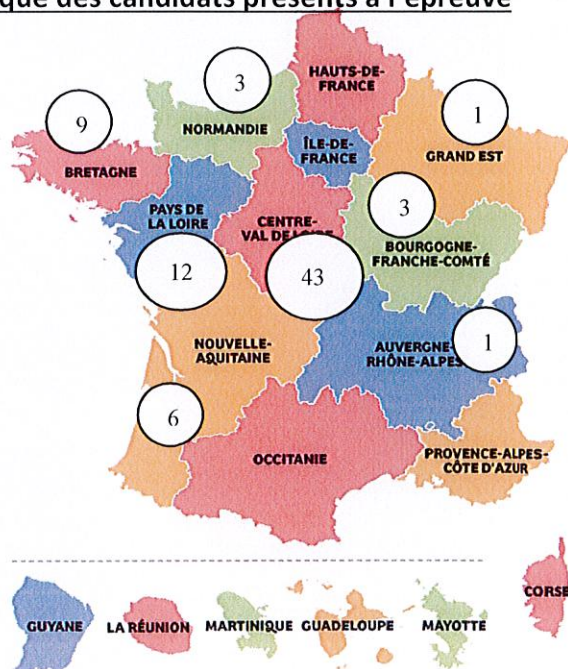
Les chiffres du concours organisé en 2026 sont les suivants :

Dossiers reçus	80
Candidats admis à concourir	78
Présents à l'épreuve orale	67
Lauréats inscrits sur la liste	17

L'ADMISSION

78 candidats ont été convoqués aux épreuves d'entretien

Répartition géographique des candidats présents à l'épreuve



Résultats et niveau des candidats

Épreuve Admission	Présents	Note > = à 10/20	Note < à 10/20	Note < à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Entretien	67	50	16	1	12.78	19.5	3.5

JURY D'ADMISSION

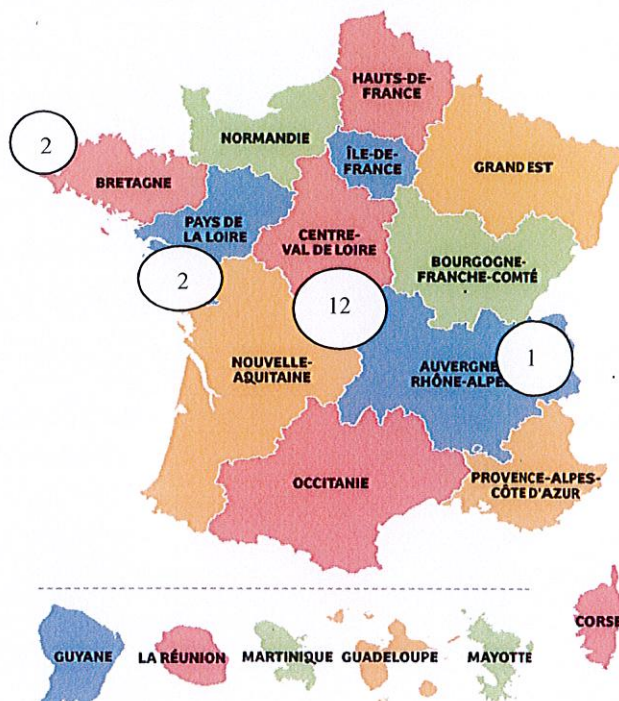
Moyenne générale du Concours d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale :

RESULTATS

Le Seuil d'admission a été fixé à 16
Nombre de Lauréats 17
17 femmes

Répartition géographique des lauréats

Répartition géographique



En guise de conclusion

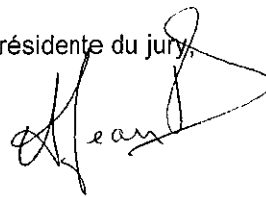
Le concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale a enregistré 78 candidats inscrits à l'unique épreuve orale, dont 67 se sont présentés.

Pour 17 postes ouverts, la moyenne générale s'établit à 12.79/20. Le jury a fixé le seuil d'admission à 16/20.

Les entretiens ont révélé un niveau de préparation globalement hétérogène parmi les candidats. Si certains ont démontré une préparation sérieuse et une connaissance satisfaisante des missions du cadre d'emplois, d'autres ont présenté des lacunes, notamment en matière de connaissance de l'environnement territorial.

Il est à noter également un écart significatif entre les notes, de la plus basse à la plus haute.

La Présidente du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Jeantheau', with a large, stylized flourish extending to the right.

Nicole JEANTHEAU